

– GTLU

Politique sports de nature

Emilie DEDIEU

23 mars 2017

– L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

- Déroulé

- Les sports de nature : contexte et enjeux
- La politique départementale sports de nature
- Sports de nature et planification

- Les sports de nature, qu'est-ce que c'est ?

Un terme générique pour : APPN, loisirs sportifs, tourisme sportif, ...

Un environnement sans cesse en évolution donc pas de définition, ni de liste figée des activités ...

... mais une approche par le lieu de pratique :

« les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites ou itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »

- Les sports de nature en France et dans la Drôme

	En France	Dans la Drôme
Pratiquants	3 français sur 4 pratiquent les sports de nature = 34,5 millions de pratiquants	20 000 licenciés sports de nature, 300 clubs et des milliers de pratiquants non licenciés
Poids économique	5,6 milliards de dépenses par an en France	450 éducateurs sportifs exercent dans les sports de nature + retombées éco indirectes (hébergements, services ...)
Offre de lieux de pratique	- 59 000 équipements sportifs de nature	- 370 espaces et sites (escalade, course d'orientation, spéléologie, vol libre, canyon, aéromodélisme ...) - 700 itinéraires : 3800 km pédestre 3800 km équestre 3900 km VTT 360 km ski alpin/nordique 500 km canoë-kayak 1700 km cyclotourisme

6 000 km de chemins balisés pour la randonnée

- Les enjeux

La maîtrise du foncier au cœur de la pérennisation des ESI



Le vivre ensemble
Organiser des événements grand public fédérateurs qui valorisent les territoires et renforcent les liens entre les pratiquants.

Éducation à et dans la nature

Appréhender une dimension singulière de la nature par une confrontation favorisant l'adaptation, l'humilité, l'autonomie, ainsi que la solidarité et l'entraide.



Bien-être et santé

Proposer des espaces de pratiques en nature permettant d'engager la collectivité dans une logique de promotion de la dimension bien-être et maintien de la santé.



Valorisation des paysages

Préserver la qualité des paysages et en favoriser l'accès et leur valorisation par des pratiques douces respectueuses de l'environnement.



Soutenir une politique sportive d'excellence

Soutenir les athlètes de haut niveau présents dans les clubs, ambassadeurs sur les territoires.



Tourisme de nature
Inscrire les sports de nature dans une politique de séjour touristique permettant de capter une clientèle et favoriser une activité économique non délocalisable.

Sports de nature : des enjeux multiples pour un territoire

Les enjeux liés à la pratique des sports de nature sont multiples pour le territoire : il est nécessaire d'identifier les atouts et faiblesses du territoire afin de déterminer une stratégie en matière de sports de nature.



Développement des mobilités douces

Favoriser des modes de déplacement économiques et écologiques par la mise en œuvre d'un réseau d'itinéraires pour les mobilités douces.



Equipements sportifs innovants et économes

Proposer des aménagements d'espaces, de sites et d'itinéraires de pratiques pour les sports de nature s'inscrivant dans une démarche de développement durable et peu coûteuse au regard d'investissements publics dans de lourdes infrastructures. L'utilisation des nouvelles technologies (application) permet de réduire l'impact des aménagements.



Lien ville/campagne

Penser la ville en connexion avec des espaces naturels, c'est favoriser le lien ville-campagne et garantir au plus grand nombre l'accès à la nature.



Economie et emploi

Favoriser l'emploi local autour de la filière « outdoor » dans les domaines de l'industrie et du commerce, ainsi que dans ceux liés à l'organisation et à l'encadrement des pratiques.

- Les sports de nature, une compétence départementale

Loi de décentralisation du 22 juillet 1983 : **plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Code du sport en 2000 (art. L311-3) :

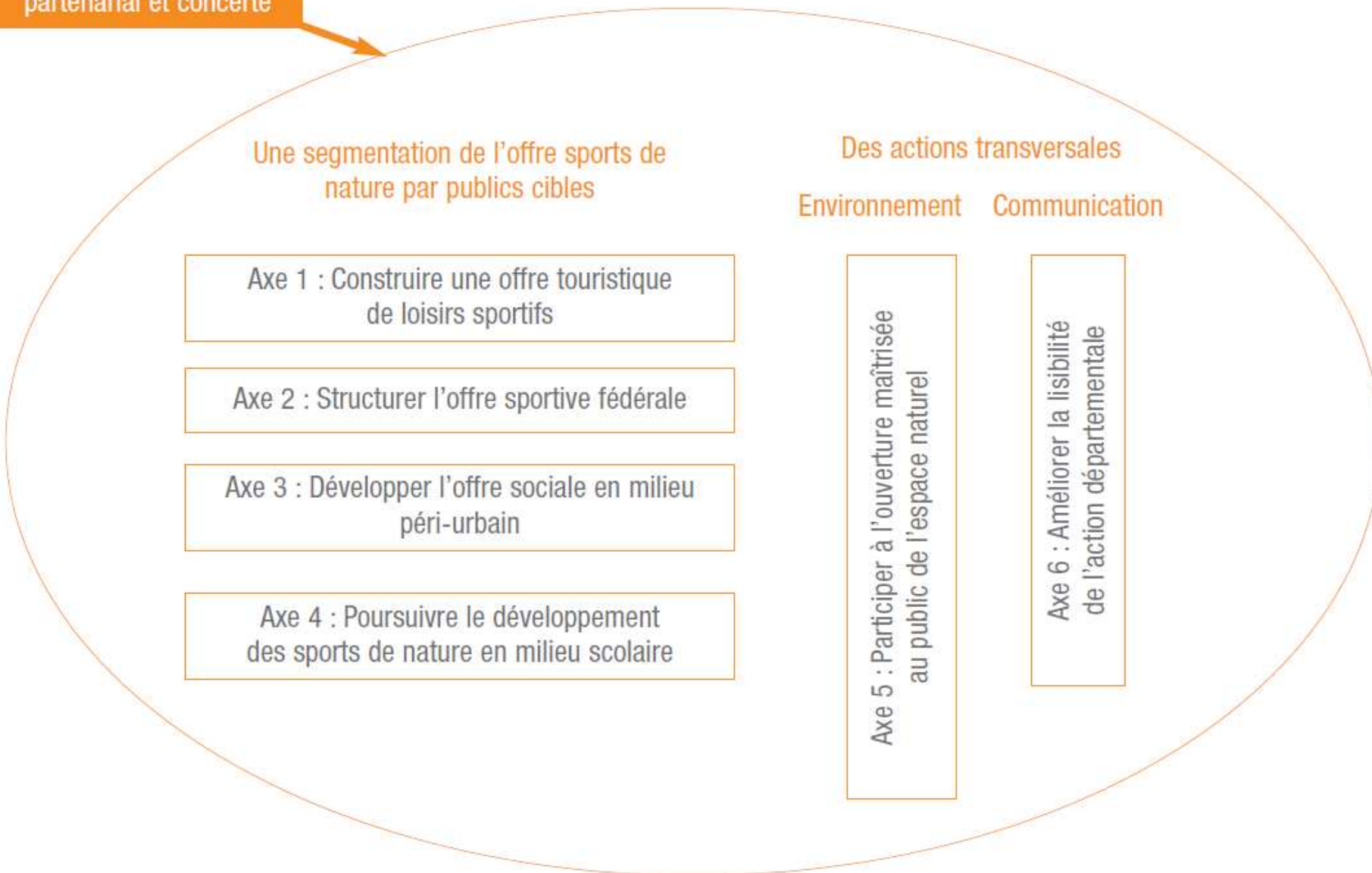
« Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature »

Deux outils prévus par le législateur :

- Une commission : la **CDESI** (commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature)
- Un plan : le **PDESI** (pérennisation des lieux de pratique)

- Le schéma départemental des sports de nature voté en 2010

Un mode de gouvernance
partenarial et concerté



- Une compétence départementale partagée



Convention
d'objectifs



*Démarche
SPOT Nature*



Comités
départementaux



Territoires
EPCI, PNR

- Territoires impliqués

Compétence actée « gestion/entretien des sentiers de randonnée) :

- Porte de Dromardèche
- ARCHE
- Valence-Romans agglo
- Val de Drôme
- Crestois pays de Saillans Coeur de Drôme
- Dieulefit-Bourdeaux
- Baronnies en Drôme Provençale

Compétence en cours :

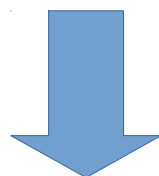
- Royans-Vercors

Pas de compétence en lien avec les sports de nature :

- Diois
- Montélimar Agglo
- Grignan-Enclave des Papes
- Drôme sud Provence

- Sports de nature et planification

Objectif : pérenniser les lieux de pratique de sports de nature en les intégrant dans les documents d'urbanisme



Rôle de PPA du Département

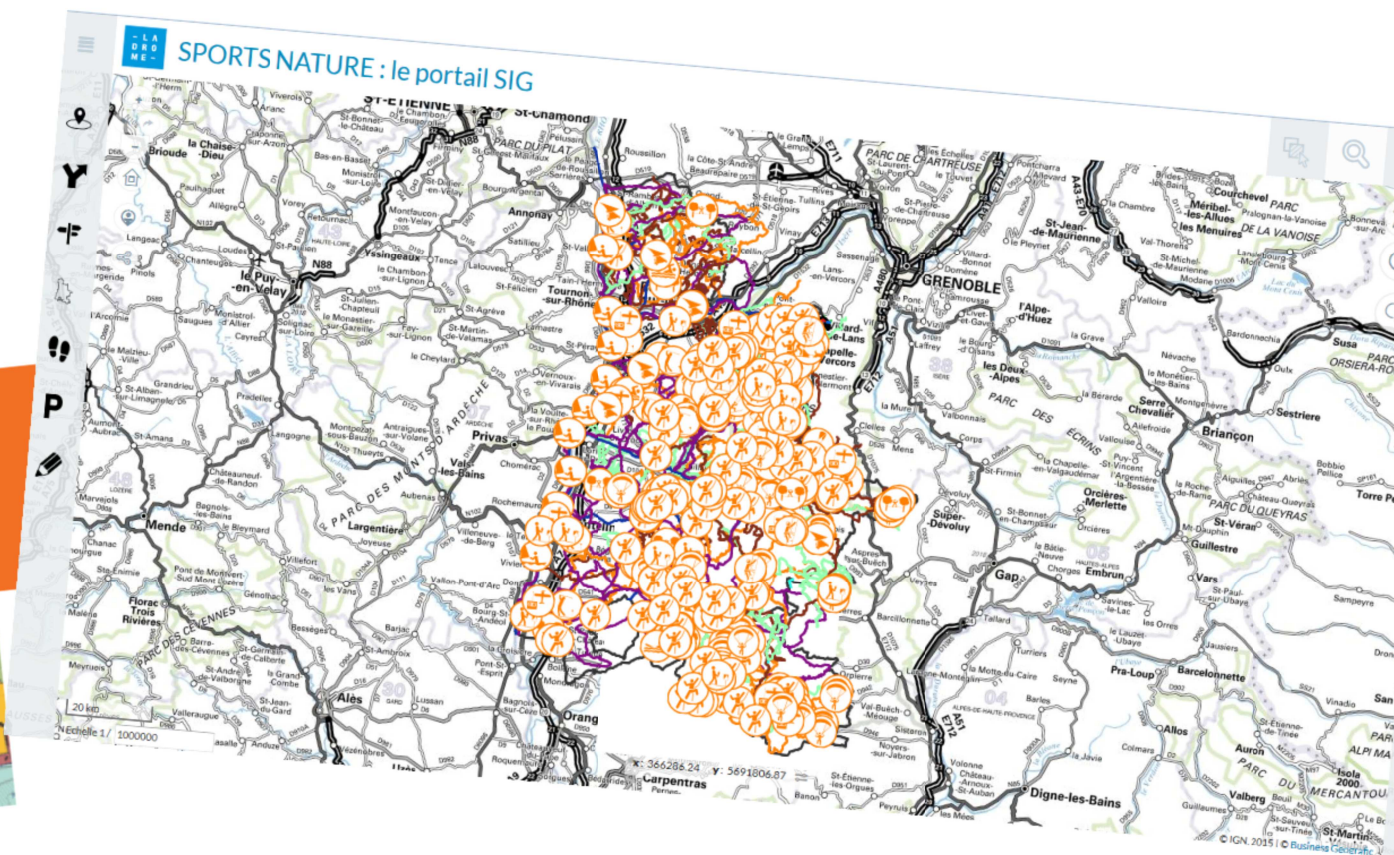


EPCI et PNR, un rôle à jouer

- Des outils à votre disposition



Sports de nature
et planification



Novembre 2016

Contacts

Emilie DEDIEU, responsable service sports de nature
ededieu@ladrome.fr, 04 75 79 81 52

Laure LE BELLEC, CDESI/PDESI, avis PPA
Ile-bellec@ladrome.fr, 04 75 79 81 57

Julie DRIEU, SIG
jdrieu@ladrome.fr , 04 81 66 88 79